

113 770 .

2006 B 137 -

20-20 TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 6.500.000 euros
Siège social : 323 Chemin des Plaines – 06370 Mouans Sartoux
388 748 931 RCS CANNES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 17 MARS 2011**

L'an deux mil onze,

Le 17 mars

A 9 :00 heures, HAE

Les membres du Conseil d'Administration de la société 20-20 Technologies se sont réunis par voie téléphonique.

Sont présents :

Monsieur Thierry Racinais

Président et membre du Conseil
d'Administration

Monsieur Jean-François Grou

Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Jörg Whittus

Membre du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-François Grou remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Ghislain St-Pierre de son mandat de Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Démission de Monsieur Ghislain St-Pierre de son mandat de Directeur Général

Le Président rappelle que par lettre en date du 31 décembre 2010, Monsieur Ghislain St- Pierre a remis sa démission de son mandat de Directeur Général de la société, avec effet à compter de cette date.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la démission de Monsieur Ghislain St-Pierre de son mandat de Directeur Général et lui adresse ses remerciements pour les travaux accomplis au sein de la société.

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Président propose au Conseil de procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Ghislain St-Pierre et il suggère de nommer à ces fonctions Monsieur Jörg Whittus.

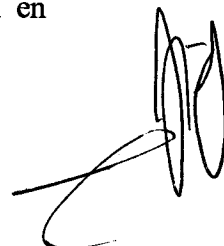
Sur proposition de son Président, et après délibération, le Conseil statuant conformément aux dispositions de l'article 18.3.1 des statuts, décide à l'unanimité de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat du Président de la société :

- Monsieur Jörg Whittus, né le 10 mai 1961 à Bad Oeynhausen (Allemagne), de nationalité allemande, domicilié à ~~D-49084~~ ³¹⁶⁸ Osnabruck (Allemagne), Franz Lenz Strasse 2.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions des articles 18.3.3. et 18.5. des statuts, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président. Le Directeur Général dispose ainsi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil décide ensuite que Monsieur Jörg Whittus ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général mais aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

Monsieur Jörg Whittus déclare accepter le mandat de Directeur Général et ne tomber sous le coup d'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice.

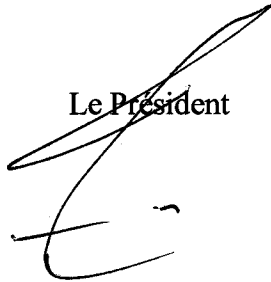


Pouvoir pour accomplir les formalités légales

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité requise par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un membre du Conseil d'Administration et Monsieur Jörg Whittus pour acceptation de son mandat.

Le Président


Jean-François Grou


Jörg Whittus¹

¹ Merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »